Lumières des Cités

Académie de Caen Académie de Rouen

Le programme « Lumières des Cités » a été lancé en 2005 sur l'Académie de Rouen. Il s'inscrit dans la logique des actions de lutte contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances. Il a été expérimenté à partir de 2016 sur l'Académie de Caen. Lumières des Cités est reconduit dans les deux académies pour la rentrée 2018-2019, constituant ainsi la 14° promotion de ce dispositif.

La mise en place et le suivi de *Lumières des cités* sont assurés par le Centre Régional Information Jeunesse Normandie (CRIJ) en étroite collaboration avec les Rectorats de l'Académie de Caen et de l'Académie de Rouen en charge du recrutement des jeunes lauréats.

Quels sont les partenaires de Lumières des Cités ?

- L'État (la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (CGET))
- Les rectorats de l'Académie de Caen et de l'Académie de Rouen
- Le Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'Initiative Solidaire
- Le Groupe La Poste
- La SNCF
- Le CRIJ Normandie

La reconnaissance de cette action par le Défenseur des droits et le label européen « Tous différents, tous égaux » attestent de la pertinence de ce programme spécifique à la Normandie. Ce dispositif permet d'aider des jeunes de milieux socio-économiques modestes, de toute la Région Normandie, répondant à l'ensemble des critères de sélection.

Afin de mettre à l'honneur les nouveaux lauréats, **une cérémonie sera organisée à la Préfecture de région dans le courant de l'année**, en présence des instances universitaires et des Proviseurs des Académies de Caen et de Rouen, ainsi que des maires des communes d'origine des jeunes.





PREFETE DE LA RÉGION NORMANDIE











POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

www.lumieresdescites.com www.crijnormandie.fr

contact@lumieresdescites.com

Lumières des Cités

Académie de Caen Académie de Rouen









POURQUOI PAS VOUS!



À QUI S'ADRESSE LUMIÈRES DES CITÉS ?



Lumières des Cités s'adresse aux jeunes répondant à la totalité des critères suivants :

- **Être en classe de terminale** dans un lycée public des Académies de Caen et de Rouen, quel que soit le baccalauréat préparé (général, technologique, professionnel ou agricole).
- Être boursier du secondaire
 Si vous n'êtes pas boursier mais si les revenus de votre famille sont très modestes, vous pouvez déposer un dossier de candidature.
- Avoir de bons résultats scolaires attestés par vos bulletins de notes et confirmés par vos professeurs et votre chef d'établissement.
- Entreprendre des études supérieures (université, classe préparatoire, DUT, BTS...) correspondant à un projet ambitieux, réfléchi et cohérent.
- Faire preuve d'un comportement citoyen (participation à la vie de votre lycée, à des associations sportives ou culturelles à des projets de solidarités, pratiques sportives ou culturelles...).

Une priorité sera accordée aux candidats résidant dans un Quartier Politique de la ville (QPV) ou en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Pour identifier les QPV : http://sig.ville.gouv.fr/ Pour repérer les ZRR : www.cget.gouv.fr/actualites/ la-carte-des-nouvelles-des-zrr-entre-en-vigueur

ATTENTION: si vous souhaitez poursuivre vos études supérieures via un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, vous ne pouvez pas candidater à Lumières des Cités.

Des informations complémentaires ? Adressez vos questions par mail à :

contact@lumieresdescites.com

INDUSTRIE

COMMERCE

ÊTRE LAURÉAT-E LUMIÈRES DES CITÉS, ÇA APPORTE QUOI ?

Devenir lauréat-e *Lumières des Cités*, c'est tout d'abord être reconnu-e pour votre investissement dans votre travail, pour l'ambition personnelle que vous manifestez et ceci parfois, en dépit de difficultés financières, sociales et/ou culturelles.

C'est également la reconnaissance de votre famille et des enseignants qui s'engagent à vos côtés.

Être lauréat-e *Lumières des Cités* vous apportera tout au long de votre **1**^{re} **année d'enseignement supérieur** :

- un suivi par des référents dont la mission est de vous aider en cas de problèmes ou d'interrogations personnelles (hors domaine scolaire),
- une **bourse** (600 € en 2017/2018),
- un accès facilité aux jobs d'été proposés par les partenaires du dispositif.

Découvrez le programme *Lumières des Cités* en consultant le site :

www.lumieresdescites.com



tous différents tous é g a u x www.tousdifferentstousegaux.fr

SANTÉ

DROIT

COMMENT S'INSCRIRE?

- Retirez votre dossier de candidature auprès du CPE ou du secrétariat des élèves de votre lycée.
- Remplissez-le et déposez-le (sans oublier les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier) au secrétariat des élèves avant le 1er juin 2018.

Votre dossier sera alors transmis par votre Proviseur, avec l'avis de vos professeurs, au CRIJ Normandie.

Les dossiers de candidature seront examinés **début juillet par un jury** composé de membres de diverses origines professionnelles, privées et publiques qui sélectionneront les dossiers suivant les critères précisés dans ce document.

À l'issue des résultats du Bac (obtention obligatoire dès la 1^{re} session), **vous serez informé-e de la décision finale par courrier au cours de l'été 2018**.

Retrouvez des informations sur les filières d'études supérieures et les métiers en accédant au site du CRIJ Normandie (www.crijnormandie.fr) ou à celui de l'ONISEP (www.onisep.fr).

Vous pouvez également consulter des informations en vous rendant :

- au CRIJ Normandie (16, rue Neuve Saint-Jean à Caen et 84, rue Beauvoisine à Rouen),
- dans les BIJ et PIJ constituant le réseau Information Jeunesse (retrouvez toutes les coordonnées sur www.crijnormandie.fr – Rubrique « Découvrez les BIJ et PIJ »),
- dans les différents Centres d'Information et d'Orientation (CIO) des Académies de Caen et de Rouen (retrouvez toutes les coordonnées dans la rubrique Orientation sur www.ac-caen.fr et www.ac-rouen.fr).

COMMUNICATION